

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 avril 2024
N° 19

OBJET : Demande de subvention.

Date de la convocation :
29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 03 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 11

Etaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis donne pouvoir à Monsieur FENECH Carmel.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose qu' afin de se mettre en conformité avec la délibération du 31 mai 2023 N° 37 portant sur la création d'une zone de mouillage organisée dans le port de COGGIA-SAGONE la Société CREOCEAN a été désignée pour effectuer les études de faisabilité et de modernisation du port de COGGIA-SAGONE, le coût de cette étude est estimé à 16 650,00 euros HT.

Le Président présente le plan de financement suivant :

- CDC : 80% : 13 320,00 euros HT
- Commune : 20% : 3 330,00 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote par 15 voix POUR le plan de financement présenté.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA

2.8. Coûts et conditions de paiement

Le coût de l'étude est de 16 650 € HT.

Prestation	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Total
Tranche ferme			
Etat des lieux	1	3 500	3 500
Diagnostic des ouvrages	1	4 500	4 500
Observation des milieux et des écosystèmes marins	1	3 900	3 900
Pré étude de faisabilité technique	1	4 750	4 750
Total (€ HT)			16 650
TVA			3 330
Total (€ TTC)			19 980

Un acompte de 30% à la commande sera demandé.

Le solde sera facturé à la remise du rapport final.

A La Seyne,
le 15 mars 2024
Romain LEGRAS

Responsable de l'Agence PACA CORSE